

CONSEIL FÉDÉRAL
*Procès-verbal de la séance du 30 juin 1922*¹

Interpellation Borella

Secret

Département politique
Verbal

Le Chef du Département politique donne connaissance au Conseil fédéral de la réponse qu'il se propose de faire le 1^{er} juillet à l'interpellation de M. le Conseiller national Borella², concernant les incidents survenus le 18 juin à Mendrisio, Capolago et Lugano, à l'occasion de l'inauguration du monument aux Italiens tombés pour la patrie, au cimetière de Mendrisio.³

Ce discours, contenant un exposé complet des faits, et des déclarations précisant l'attitude et les sentiments du Tessin à l'égard de la Suisse et de l'Italie, est annexé au présent procès-verbal.⁴

M. de Vice-président Scheurer expose que le Département militaire a eu aussi à s'occuper de l'autorisation aux militaires italiens d'entrer en uniforme en Suisse, le 18 juin, et n'a pas cru devoir s'y opposer, considérant la manifestation projetée comme un pieux hommage aux morts de la guerre et ne pouvant pas supposer que les fascistes la feraient dégénérer en manifestation politique.

Après les incidents du 18 juin, surtout après que les fascistes ont menacé de revenir pour entreprendre une «croisade» au Tessin, ce dont les fascistes domiciliés au Tessin les ont du reste dissuadés, il convient d'examiner si de pareilles manifestations pourront être dorénavant tolérées. Il y aura lieu en tout cas de prendre des précautions strictes pour éviter que les incidents du 18 juin se renouvellent, notamment de s'informer, avant d'accorder des autorisations, des personnes qui prendront part à la manifestation. En présence des menaces de la presse nationaliste, on peut se demander s'il ne serait pas opportun de prendre quelque mesure préventive, par exemple l'envoi à Lugano ou au Ceneri d'une école de recrues de 200 hommes de troupes du Gothard. On peut du reste espérer que ces mesures ne seront pas nécessaires, et que les Tessinois pareront d'eux-même aux accusations portées contre eux par la presse nationaliste d'Italie.

M. le Conseiller fédéral Häberlin fait remarquer qu'il ne faut pas prendre au tragique l'incident de Mendrisio, dont le pompier suisse qui a été souffleté était en partie responsable. Quant à l'incident de la couronne de Lugano, le danger qu'il offre est que les éléments exaltés d'Italie en tirent prétexte pour pousser le gouvernement à nous faire des représentations que nous ne pourrions en aucune façon

1. *Etait absent: R. Haab.*

2. *Interpellation du 26 juin. Cf. Résumés des délibérations de l'Assemblée fédérale, p. 22, n° 138.*

3. *Concernant les incidents de Mendrisio cf. E 2001 (B) 3/50.*

4. *Non reproduit.*

7 JUILLET 1922

555

admettre, car à nos yeux le fascio n'a aucun caractère officiel; l'individu qui a jeté la couronne au lac est inconnu; il s'agit donc d'un incident entre particuliers, dont le gouvernement ne saurait être responsable.

M. le Conseiller fédéral Motta se déclare d'accord en général avec la manière de voir des préopinants; il ajoutera à son discours un passage tenant compte de la dernière observation de M. Häberlin. L'envoi d'une école de recrues dans le sud du Tessin présenterait en ce moment des inconvénients sérieux, car on ne manquerait pas de mettre cette mesure en rapport avec les incidents du 18 juin et d'en exagérer la signification. Quant à l'attitude à observer envers les fascistes au Tessin, il fait remarquer que ceux-ci n'ont jusqu'ici rien tenté contre nos institutions et que des mesures d'exception à leur égard ne paraîtraient pas justifiées quant à présent. On peut être certain du reste que toute tentative de leur part recevrait du peuple tessinois lui-même la réponse qu'elle mériterait. Néanmoins, il conviendra d'inviter le gouvernement tessinois à observer d'un œil vigilant, mais très discrètement, les agissements des fascistes, et à tenir l'autorité fédérale au courant de ce qui se ferait ou se préparerait de ce côté.

Il est pris acte de ces communications avec approbation. Le Département politique est chargé de faire auprès du gouvernement tessinois une démarche dans le sens indiqué par M. le Conseiller fédéral Motta.